**Le prêteur et le vendeur (ci-après le « Demandeur ») souhaitant obtenir une solution de forfaiting de Credendo[[1]](#footnote-1) sont invités à remplir le présent formulaire, ainsi que la déclaration jointe en annexe.**

**Formulaire de demande**

**Forfaiting d’un crédit fournisseur pour l’exportation de biens d’équipement**

1. **Informations générales concernant l’opération**
   1. Données relatives aux parties au contrat commercial

* **Prêteur**
  + Nom du prêteur et forme juridique :

Si le prêteur n’est pas encore client chez Credendo :

* + Adresse :
  + Numéro d’entreprise :
  + Secteur :
  + Site Web :
  + Personne de contact :
  + Téléphone :
  + E-mail :
* **Vendeur (si différent du prêteur)**
  + Nom du vendeur et forme juridique :

S’il s’agit d’une entité étrangère faisant partie d’un groupe

qui est client chez Credendo, nom du groupe :

Si le vendeur n’est pas encore client chez Credendo :

* + Adresse (y compris le pays s’il s’agit d’une entité étrangère) :
  + Numéro d’entreprise :
  + Secteur :
  + Site Web :
  + Personne de contact :
  + Téléphone :
  + E-mail :
* **Acheteur/emprunteur** 
  + Nom de l’acheteur et forme juridique :
  + Adresse enregistrée (y compris le pays) :
  + Numéro d’entreprise :
  + Secteur :
  + Site Web :

Veuillez transmettre les données financières (auditées) des 3 dernières années de l’acheteur/emprunteur.

* **Garant (par l’aval des lettres de change)**
  + Nom du garant et forme juridique :
  + Adresse enregistrée (y compris le pays) :
  + Numéro d’entreprise :
  + Secteur :
  + Site Web :
  + Relation avec l’acheteur/emprunteur :

Veuillez transmettre les données financières (auditées) des 3 dernières années du garant.

* **Utilisateur final**
  + Nom du prêteur et forme juridique :
  + Adresse enregistrée (y compris le pays) :
  + Relation avec l’acheteur/emprunteur :
  1. Expérience avec l’acheteur/emprunteur et/ou le garant
* **Acheteur/emprunteur :**  Oui  Non

Si oui, veuillez fournir plus d’informations :

* + Nombre de transactions/montant des transactions :
  + Modalités de paiement :
  + Expérience de paiement :
* **Garant :**  Oui  Non

Si oui, veuillez fournir plus d’informations :

* Nombre de transactions/montant des transactions :
* Modalités de paiement :
* Expérience de paiement :
  1. Données relatives au contrat (contrat commercial et conditions financières)
     1. Objet du contrat
* Description détaillée des biens à livrer :
* Description détaillée des autres obligations contractuelles (éventuelles prestations complémentaires limitées/installations, etc.) :
* Le contrat s’inscrit-il dans le cadre d’un élargissement des activités de l’acheteur ?  Oui  Non

Si oui, veuillez fournir plus d’informations :

* + caractéristiques du projet :
  + localisation précise du projet :
  + l’acheteur a-t-il d’autres frais dans le cadre de l’élargissement ?

Si oui, veuillez fournir plus d’informations (de quels frais s’agit-il, prix d’achat, conditions de paiement, etc.) :

* + 1. Délai d’exécution
* Livraison(s) :      mois suivant l’entrée en vigueur du contrat
* Installation :       mois suivant la livraison
* Autres obligations contractuelles :

* + 1. Montant du contrat
* Devise :  EUR  USD  GBP
* Montant :
  + 1. Modalités de paiement
* Acompte :      % (min. 15 % du montant du contrat)
* Montant du crédit fournisseur :                 (max. 8.000.000 EUR), correspondant à      % du montant du contrat
* Point de départ du crédit :  date de livraison  installation
* Remboursement : en        semestrialités  trimestrialités[[2]](#footnote-2) égales en principal, mais augmentées du montant dégressif des intérêts de crédit
* Intérêts :      % par an
* Effets de commerce : lettres de change  billets à ordre
  + 1. Intérêt belge
* Intérêt belge :
  + Part des livraisons/prestations du vendeur (hors marge bénéficiaire) :      %
  + Part du/des sous-traitant(s) belge(s) potentiel(s) (noms, produits et montant) :      %
* Part étrangère :      %
  + Livraisons/services :
  + Montant :
  + Nom du/des fournisseur(s) et pays d’origine :
    1. Statut du contrat/conditions financières

en négociation

signé :

Date de la signature du contrat :

Date d’entrée en vigueur du contrat :

Date de la signature des conditions financières :

Date d’entrée en vigueur des conditions financières :

* + 1. Impact social et environnemental du projet
* L’opération est-elle liée à un projet (localisation géographique spécifique, infrastructure spécifique, bâtiment existant) ?  Oui  Non

Si oui, quelle est la localisation exacte du projet :

Des questions supplémentaires pourront éventuellement être posées en fonction de l'importance de l’impact sur l’environnement ou sur la population locale.

* 1. Intervention supplémentaire de Credendo indépendamment du forfaiting
* Couverture du risque de résiliation

Fait le xxx, à dd/mm/yyyy.

**Pour le prêteur - Demandeur :**

Nom :       Nom :

Fonction :       Fonction :

**Pour le vendeur - Demandeur :**

Nom :       Nom :

Fonction :       Fonction :

1. **Protection des données**

Le Demandeur contrôle la manière dont les données à caractère personnel qu’il utilise en vue d’exécuter ses obligations dans le cadre de la conclusion et de l’exécution d’une éventuelle police d’assurance sont traitées. Ce traitement porte principalement sur des données qui concernent ses représentants, pour autant qu’il s’agisse de personnes physiques.

Credendo pourra, le cas échéant, communiquer tout ou une partie de ces données à caractère personnel, notamment à un réassureur, assureur ou courtier, lorsque celles-ci s’avèrent nécessaires à l’exécution d’une éventuelle police d’assurance.

Le Demandeur garantit que ce traitement sera réalisé conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en matière de protection des données. Plus précisément, le Demandeur collecte et fournit à Credendo des données personnelles concernant des personnes physiques/des tiers (acheteurs/débiteurs/personnes physiques étant des personnes de contact de l’acheteur/débiteurs des tiers, etc.) dans le strict respect des dispositions légales et réglementaires susmentionnées, et il informe ces personnes du possible transfert de leurs données dans le cadre de la conclusion et de l’exécution d’une éventuelle police d’assurance, en ce compris les informations visées dans la section « Déclaration du/des Demandeur(s) » reprises dans l’annexe concernant la lutte contre la corruption.

Les représentants/personnes physiques ont accès à la charte vie privée de Credendo afin notamment d’exercer les droits spécifiques qui leur ont été reconnus (droit d’accès, de correction etc.) : charte accessible en ligne via le lien [https://www.credendo.com/fr/mentions-legales](https://www.credendo.com/nl/juridische-disclaimer).

Le Demandeur reconnaît que Credendo se réserve le droit de consulter toute source légale d’informations financière ou juridique concernant les représentants/personnes physiques du Demandeur lorsque cela s’avère nécessaire pour l’exécution de ses obligations de prudence et de contrôle de solvabilité liées à la conclusion d’une éventuelle police d’assurance.

Fait le xxx, à dd/mm/yyyy.

**Pour le prêteur - Demandeur :**

Nom :       Nom :

Fonction :       Fonction :

**Pour le vendeur - Demandeur :**

Nom :       Nom :

Fonction :       Fonction :

**Annexe : Déclaration des Demandeurs**

Chaque Demandeur déclare, en ce qui le concerne et à sa connaissance, que les informations ci-dessous, fournies dans le cadre de cette demande, sont à ce jour exactes et offrent une image complète des détails de l’opération soumise au forfaiting (« Opération »), notamment en ce compris les éléments suivants :

* tout fait ou toute circonstance qui pourrait avoir une incidence sur l’Opération ; ou
* tout financement parallèle en faveur du débiteur qui n'a pas été soumis à l'assurance ou toute mesure y associée.

Chaque Demandeur communiquera à Credendo, dans les meilleurs délais, toute modification et/ou information complémentaire aux informations susmentionnées et relative à l’Opération.

Il déclare, en outre, qu’en ce qui le concerne et à sa connaissance :

* ni lui, ni aucune autre personne physique ou morale (telle que des agents) agissant pour son compte dans le cadre de l'Opération n'a été/n’est impliqué dans des faits de corruption d'agents publics étrangers ou nationaux, ou dans des faits de corruption dans le secteur privé ;
* les commissions et honoraires qui ont été versés, ou qu’il a été convenu de verser, à toute personne physique ou morale (telle que des agents) agissant pour son compte dans le cadre de l’Opération, l’ont été, le sont ou le seront uniquement à des fins légitimes ;
* avoir pris connaissance des conséquences de la corruption dans les transactions commerciales internationales, telles que prévues par les lois et règlements ci-dessous (« Législation en matière de Corruption ») :
  + la loi du 9 juin 1999 portant assentiment à la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée le 17 décembre 1997 à Paris ;
  + la loi du 10 février 1999 relative à la répression de la corruption ; et
  + le droit pénal international et belge relatif (i) à la corruption d'agents publics étrangers et nationaux, en particulier le chapitre IV du Code pénal belge « de la corruption de personnes qui exercent une fonction publique » (articles 246 à 253 du Code pénal belge) et (ii) à la corruption dans le secteur privé, en particulier les articles 504bis et 504ter de ce même Code pénal ;
* lui, et toute personne physique ou morale agissant pour son compte dans le cadre de l'Opération, se conformeront à la Législation en matière de Corruption, ainsi qu'aux lois nationales applicables à l’Opération qui interdisent la corruption tant dans le secteur public que privé dans le(s) pays où ils exercent une activité, et continueront à s’y conformer pendant toute la durée de la police d'assurance ;
* ni lui, ni aucune autre personne physique ou morale agissant pour son compte dans le cadre de l’Opération, ne figure sur les listes d'exclusion accessibles au public de l'une des institutions financières multilatérales, telles que le Groupe de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ou la Banque interaméricaine de développement ;
* ni lui, ni aucune autre personne physique ou morale agissant pour son compte dans le cadre de l'Opération :
  + n’est actuellement poursuivi en justice, ou ne fait l'objet d'une enquête officielle d’un ministère public pour violation des lois relatives à la lutte contre la corruption de quelque pays que ce soit ; et/ou
  + n’a été condamné au cours des cinq années précédant la présente demande pour violation des lois relatives à la lutte contre la corruption de quelque pays que ce soit, ou n’a fait l'objet de mesures équivalentes ou n’a été reconnu coupable d’actes de corruption.

Le Demandeur s'engage à informer Credendo sans délai dans l'éventualité où une telle situation se produirait.

Il divulguera, à la demande de Credendo, qui le jugerait nécessaire dans ce cas particulier : (i) l'identité de toute personne physique ou morale (telle que des agents) agissant pour son compte dans le cadre de l'Opération, (ii) le montant et l'objet des commissions et honoraires versés ou à verser à ces personnes, et (iii) le(s) pays ou territoire(s) où les commissions et honoraires ont été ou doivent être versés.

Credendo encourage également le Demandeur à élaborer, appliquer et formaliser des systèmes de contrôle de gestion appropriés permettant de prévenir et de détecter la corruption. Credendo encourage notamment aussi l’adhésion aux principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales[[3]](#footnote-3) et à l’initiative Global Compact[[4]](#footnote-4).

Fait le xxx, à dd/mm/yyyy.

**Pour le prêteur - Demandeur :**

Nom :       Nom :

Fonction :       Fonction :

**Pour le vendeur - Demandeur :**

Nom :       Nom :

Fonction :       Fonction :

1. Credendo désigne le Ducroire, établissement public régi par la loi du 31 août 1939, agissant sous la dénomination commerciale de Credendo – Export Credit Agency. [↑](#footnote-ref-1)
2. La durée maximale totale du crédit est déterminée sur la base du montant du contrat :

   * crédit de 3 ans à partir de 100.000 USD
   * crédit de 4 ans à partir de 200.000 USD
   * crédit de 5 ans à partir de 400.000 USD

   [↑](#footnote-ref-2)
3. <http://www.oecd.org/fr/industrie/inv/mne/> [↑](#footnote-ref-3)
4. https://www.unglobalcompact.org/ [↑](#footnote-ref-4)